

Grâce à l'AIM, on va enfin devenir propriétaire

Heitiare et Cyril louent une maison. Ils souhaitent acheter leur première maison et s'y installer avec leurs deux enfants.



Miri habite avec ses 2 enfants. Elle souhaite faire rénover la toiture de sa maison principale.





L'AIM va nous permettre de rajouter une chambre supplémentaire

La famille Tetuanui souhaite aménager sa maison pour accueillir leur grand-mère.

L'AIM est un coup de booste pour financer la construction de notre première maison

> Sarah et Tino ont acheté leur premier terrain. Ils ont un projet de construction d'une maison moderne qui leur ressemble.



Où se renseigner?

Auprès de votre banque :

Votre chargé de compte vous conseillera sur votre projet immobilier







A la DGAE

Un conseiller vous accompagnera pour le suiv de votre demande d'AIM

DGAE Papeete

Bâtiment des Affaires Economiques – Fare Ute – Papeete

BP 82 - 98713 papeete Tél. : **40 50 97 97** Fax : 40 43 44 77



DGAE Uturoa Centre administratif de Uturoa BP 227 Uturoa - 98735 Raiatea

> Tél.: **40 66 44 72** Fax: 40 66 34 26

dgae@economie.gov.pf www.dgae.gov.pf





Aide à l'Investissement des Ménages





L'A.I.M une aide qui booste mon fare!

C'est quoi?

C'est une aide financière pour encourager les ménages^{*} à devenir propriétaire et permettre de financer des travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation de leur maison principale.

Le Pays souhaite aider les ménages, et notamment les jeunes, dans leur projet immobilier. L'objectif est aussi de relancer le secteur du bâtiment et l'emploi par l'ouverture de chantiers de construction.







Pour qui?

Pour tous ceux, y compris les SCI, qui souhaitent acheter ou construire, aménager, agrandir ou rénover leur logement principal.



Comment préparer mon projet et faire ma demande ?

Il faut contracter un prêt* immobilier auprès de sa banque pour pouvoir bénéficier de l'AIM.

La demande d'AIM doit être déposée en même temps que la demande de prêt immobilier. L'organisme bancaire recueille les pièces justificatives pour constituer le dossier et le transmet à la DGAE pour traitement.

Dès notification de la banque du premier déblocage partiel ou total du prêt, le versement du montant total de l'aide accordée est effectué dans son intégralité.

*L'octroi du prêt relève de la seule décision de l'établissement bancaire.

Quel montant? Quelles conditions?

POUR LA CONSTRUCTION ET L'ACQUISITION

L'aide est limitée aux 100 premiers m² de surface habitable (de 20 000 Fcfp à 40 000 Fcfp par m²). Le montant de l'aide se calcule en fonction de la composition du ménage et de la somme de ses revenus.

Plafond de l'aide : jusqu'à 4 millions Fcfp

Par exemple:





MONTANT DE L'AIDE
4 000 000 FCFP
40 000 FCFP par m²
dans la limite des 100 m²

POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, D'EXTENSION, DE RÉNOVATION

L'aide est fixée à 30% du coût total TTC des travaux* plafonnée à 2.000.000 Fcfp.

L'aide est accordée sans distinction de revenus et quelque soit la composition du ménage.

Par exemple :

PROJET
Extension d'une maison
principale de 20m² pour des travaux
de 5 000 000 FCFP

MONTANT DE L'AIDE

Soit 30% du coût total des travaux en TTC (si la totalité des travaux est payée par emprunt)

Si apport de 1 000 000 FCFF Calcul de l'aide : 30% de 4 000 000 FCFP soit 1 200 000 FCFP

Par exemple :

PROJET
Rénovation d'une maison
principale pour un coût total des travaux
de 10 000 000 FCFP

MONTANT DE L'AIDE

2 000 000 FCFP Soit 30% du coût total des travaux en TTC soit 3 000 000 FCFP mais aide plafonnée à 2 000 000 FCFP

* Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment